



BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du mercredi 10 juin 2009

Sont présents :

Michel Denoual, Christian Lemée, Yves Périon, Marie-Madeleine Le Thiec, Marie Paule Burguin, Gilbert Duval, Mickaël Gombaudo, Maryline Jugault, Béatrice Malgogne, Patrice Périon, Pascal Ravache, Philippe Saloux, Thierry Vaillant.

Pouvoir : Hubert Busson donne pouvoir à Michel Denoual

Personne absente excusée : Jérôme Robin

Maryline Jugault est nommée secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 18 h30.

Le Maire demande au conseil de rajouter un point à l'ordre du jour, concernant la compétence « piscine » du SIVOM de La Roche-Bernard. Le conseil municipal donne son accord.

1- Approbation du compte rendu de la séance du 29 avril 2009

Aucune observation n'étant faite, le compte- rendu est approuvé.

2- Choix d'une entreprise pour l'aménagement du columbarium et des travaux de l'église et de la chapelle de la Salette

2-a) Le Columbarium

Hubert Busson, chargé de la commission « environnement, cadre de vie » étant absent, Le Maire présente au conseil municipal le travail de la commission et le montant des devis des entreprises consultées pour les travaux du columbarium.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient les entreprises les moins-disantes, à savoir :

- l'entreprise LELIEVRE pour la maçonnerie pour un montant de 4 346,70€H.T.,
- l'entreprise LE GAL pour la fourniture de cavurnes et plaques et la pose de stèles pour un montant de 4 261,48€ H.T,

Le montant total des travaux s'élèvent à 8 611,18€ hors taxe.

2-b) Eglise et Chapelle de la Salette

Le Maire donne la parole à Christian Lemée, adjoint aux bâtiments, qui présente au conseil municipal les devis reçus par les trois entreprises consultées pour l'enduit et le ravalement des édifices religieux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité retient l'entreprise LELIEVRE la moins-disante pour un montant de 8 263,62€ hors taxe.

Cependant, le Conseil Municipal souhaite solliciter l'avis d'un architecte ou d'un ingénieur béton avant d'engager les travaux de consolidation et de stabilisation du local chaufferie accolé à l'église et régler ainsi le problème de fissure de la sacristie.

3- Programme voirie 2009

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'à la suite de la dernière réunion de conseil, une consultation a été lancée auprès de 4 entreprises pour le programme de la voirie communale 2009.

Les membres de la commission « appel d'offres » se sont réunis le mardi 9 juin 2009 pour l'ouverture des plis, seulement deux entreprises ont répondu.

L'estimatif du service interdépartemental de l'équipement de Redon est de 36 000 euros TTC, le montant inscrit au budget est de 20 000 euros TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- retient l'entreprise la moins disante SAS LEMEE LTP pour un montant de 26 255,19 euros TTC,
- décide de limiter les travaux au montant inscrit au budget.

D'autre part, le Maire rappelle au conseil qu'une demande avait été faite par certains riverains de ne pas goudronner la partie basse de la Garenne. Après délibération, le Conseil décide de réaliser les travaux initialement prévus mais sécurisera cette voie par la mise en place de panneaux de signalisation.

4- Décision Modificative : cession d'immobilisation

Lors de l'élaboration du budget primitif, une somme a été inscrite pour la régularisation comptable d'une vente de terrain au lotissement de Port Bily. Le trésorier a notifié que l'imputation n'était pas correcte et qu'il y avait lieu de la modifier. Par conséquent, il est nécessaire d'effectuer la décision modificative suivante :

Comptes Dépenses

| Chapitre | Comptes | Nature | Montant |
|------------|------------|---|-----------------|
| 042 | 676 | Différences sur réalisations transférées en investissement | - 12 450 |
| 023 | 023 | Virement à la section d'investissement | 12 450 |

Comptes Recettes

| Chapitre | Comptes | Nature | Montant |
|------------|------------|--|-----------------|
| 040 | 192 | Plus ou moins values sur cession d'immobilisation | - 12 450 |
| 021 | 021 | Virement à la section de fonctionnement | 12 450 |

5- SIVOM de La Roche-Bernard : compétence piscine

En prévision de l'extinction du SIVOM de La Roche-Bernard, plusieurs de ses compétences vont être transférées à la Communauté de Communes du Pays de La Roche-Bernard. Par la suite, celle-ci fusionnera avec la Communauté de Communes du Pays de Muzillac.

La première compétence à transférer est la compétence « Piscine » du SIVOM de La Roche-Bernard vers la Communauté de Communes du Pays de La Roche-Bernard.

Les communes d'Arzal et de Damgan demandent donc à se retirer de cette compétence et par la même, du périmètre du SIVOM de La Roche-Bernard à compter du 1^{er} septembre 2009.

Il est donné lecture des modifications des statuts du SIVOM de La Roche-Bernard.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide les retraits d'Arzal et de Damgan de la compétence piscine à compter du 1^{er} septembre 2009,
- valide les retraits définitifs des communes d'Arzal et de Damgan du périmètre géographique du SIVOM de La Roche-Bernard au 1^{er} septembre 2009 et donc la modification statutaire induite.

6- France Télécom : raccordement riverains rue du Cormier

Le Maire explique que Monsieur et Madame Philippe JUGAULT construisent actuellement une maison d'habitation rue du Cormier. Il s'avère que leur terrain n'est pas desservi par une ligne France Télécom.

Après renseignement auprès des services, deux solutions sont envisageables :

- desserte par la mise en place de 3 poteaux téléphoniques :
 - o gratuite pour la commune,
 - o forfait branchement pour le propriétaire.
- Réalisation d'une traversée de route :
 - o coût : 1 355,92€ pour la commune,
 - o forfait branchement pour le propriétaire.

Madame Maryline Jugault, étant concernée ne prend pas part aux débats et au vote.

Etant donné que cette rue bénéficie déjà d'un enfouissement des réseaux, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de choisir la traversée de route côté Est de la chaussée. Par ailleurs, cette traversée permettra la desserte d'autres propriétés.

7- Plan Local d'Urbanisme

En prélude à ce conseil municipal, s'est tenue de 16h30 à 18h30 une réunion d'information sur l'urbanisme présentée par Monsieur POENCIER de la Direction Départemental de l'Equipement de Redon.

Cette réunion, orientée sur le Plan Local d'Urbanisme, avait pour objectif d'informer les élus sur les avantages et les conséquences d'un PLU sur notre commune en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) du Pays de Redon.

Une dernière réunion qui devrait permettre aux élus de prendre leur décision, lors d'un prochain conseil, en toute connaissances des avantages et des inconvénients d'un tel document d'urbanisme.

8- Divers

8-1) Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur la commune de Saint-Dolay

Le Maire informe les conseillers que la commune de Saint-Dolay a enclenché une révision simplifiée de son P.L.U. qui a pour objet la mise en compatibilité de celui-ci avec le tracé de la canalisation d'eau potable entre Férel et Rennes qui traverse un Espace Boisé Classé (EBC) par le déclassement d'une partie de cet espace.

Sollicité en tant que commune limitrophe, la municipalité donnera son avis lors du prochain conseil municipal.

8-2) Banque alimentaire

Le Maire informe le conseil que les CCAS du canton de La Roche-Bernard se sont réunis le 27 mai 2009 pour organiser l'acheminement des denrées alimentaires de la Banque Alimentaire.

Jusqu'à ce jour, les denrées étaient acheminées de Vannes par les communes de La Roche-Bernard et de Nivillac, celles-ci sollicitent la participation des communes du canton : un accord de principe est donné.

8-3) R.S.A. : Revenu de Solidarité Active

Le RSA est mis en place à compter du 1^{er} juin 2009, il remplace le RMI.

Qui peut en bénéficier ? :

- les personnes de plus de 25 ans (ou celles de moins de 25 ans avec un enfant né ou à naître)
- les personnes exerçant ou reprenant une activité professionnelle et dont les revenus sont limités
- les personnes sans activité, notamment les bénéficiaires actuels du RMI ou de l'API (Allocation de Parent Isolé), pour eux le RSA remplacera automatiquement le RMI et l'API.

Le RSA décroît progressivement à mesure que les revenus du travail augmentent.

Quelles démarches effectuées ? :

- une simulation en ligne est possible sur les sites www.rsa.gouv.fr, www.caf.fr ou www.msa.fr
- la demande peut être déposée au CCAS de votre commune, à la CAF du Morbihan ou à la Caisse de Mutualité Sociale Agricole, au Conseil Général.

8-4) Accueil des nouveaux arrivants

La municipalité organise l'accueil des nouveaux habitants de la commune le vendredi 12 juin 2009, à 18h30 à la cantine scolaire. Les conseillers municipaux, les membres du CCAS, les présidents d'association ainsi que leurs conjoints sont conviés.

8-5) ART THE : livret du patrimoine

Le Maire informe les conseillers que le livret du patrimoine est en voie d'achèvement. L'association propose aux élus de le consulter avant son envoi à l'édition. Marie-Madeleine LE THIEC, Patrice PERION, Marie-Paule BURGUIN, Christian LEMEE, Yves PERION et le Maire sont volontaires pour parcourir l'ouvrage.

8-6) Marais de la Haie

Le Maire rappelle que seuls les branchages peuvent être déposés sur la plateforme prévue à cet effet. Désormais, ce service à la population est conditionné au strict respect de cette consigne.

Les permanences seront effectuées par les élus lors de l'ouverture.

Rappel horaire d'ouverture : 1^{er} samedi de chaque mois de 10h à 12h.

8-7) Passeport biométrique

Depuis le 27 mai 2009, la Préfecture délivre des passeports biométriques avec un composant électronique contenant l'image numérisée du visage ainsi que les empreintes du demandeur. Les demandes ne peuvent être déposées que dans les communes équipées de stations d'enregistrement, les plus proches sont Allaire, Redon, La Roche-Bernard, Pontchateau, Muzillac.

Le temps d'enregistrement est de l'ordre de 20 à 30 minutes, de ce fait la mairie de La Roche-Bernard ne prend pas de demande après 16h30, la mairie d'Allaire prend les demandes sur rendez-vous le samedi matin et la semaine lors de dépôt pour une famille entière.

La réception du passeport se fera dans la commune d'enregistrement de la demande, le demandeur devra se présenter en personne car son passeport ne lui sera remis qu'après vérification de ses empreintes.

Les tarifs :

Si les photos sont réalisées en mairie :

- 89 euros à partir de 18 ans,
- 45 euros pour les mineurs de 15 à 18 ans,
- 20 euros pour les mineurs de moins de 15 ans.

Si les photos sont apportées par le demandeur

- 88 euros à partir de 18 ans
- 44 euros pour les mineurs de 15 à 18 ans,
- 19 euros pour les mineurs de moins de 15 ans.

Prochain conseil municipal le 9 juillet 2009

INFORMATIONS DIVERSES

Les Classes 9

Les personnes nouvellement arrivées à Théhillac, nées en 1929, 1939, 1949, 1959, 1969, 1979 ou 1989, qui désirent faire la fête **le 26 septembre 2009** peuvent se faire connaître auprès de :

- Gisèle Picquel, tél : 02.99.90.11.04
- ou Marie-Paule Burguin, tél : 02.99.90.27.93

INFORMATIONS ASSOCIATIONS

- Loto du Basket Ball de Théhillac : 26 juin 2009
- Auto sprint : 4 juillet 2009

Soirée moules frites

Notez bien la soirée moules frites aura lieu cette année le dimanche 12 juillet 2009 à partir de 19h à la salle de la cantine.

Les billets sont en vente au « Canotier », « Breizh Coutre » et à la « Bulle de Nina ».

Communiqué Art Thé

Pour les personnes intéressées par la marche du Jeudi soir (départ 19h45 place de la mairie) ; il sera désormais constitué deux groupes (dans la mesure où il y a assez de participants) :

Un de marche sportive : 2h à 2h30 de marche sur une distance de 12 à 15 kms à un bon rythme.

Un de marche détente : 1h30 de marche sur une distance de 5 à 8 kms, à un rythme tranquille.

Footing : le Dimanche matin, départ 9h place de la mairie. Durée : 45 minutes à 1 heure environ. Si vous désirez nous rejoindre appelez le 02 99 90 10 44.